

A group of people, likely migrants, are crowded into a small inflatable boat on the sea. The scene is captured at sunset or sunrise, with a golden-yellow sky and water. The people are silhouetted against the bright light. One person is holding up a life preserver. In the background, there are distant mountains.

**10 PRÉJUGÉS
SUR LA MIGRATION:
ARRÊTONS DE CROIRE**

**N'IMPORTE
QUOI!**

Vous ne savez pas toujours comment réagir aux questions relatives à la migration ?

Ce guide vous aidera à déconstruire 10 idées reçues auxquelles vous ne savez peut-être pas toujours comment répondre.

LEXIQUE

UN MIGRANT

C'est **une personne qui quitte son pays pour aller vivre sur un autre territoire pour de multiples raisons**, et ce de façon temporaire ou permanente. Certains migrants se déplacent de leur propre gré, d'autres y sont forcés notamment en raison d'une guerre ou de persécutions.

UN DEMANDEUR D'ASILE

C'est **une personne qui a quitté son pays en quête d'une protection internationale**, mais qui n'a pas encore obtenu le statut de réfugié. Il ne peut pas être renvoyé de force dans son pays pendant la procédure d'examen de sa demande d'asile. De plus, une personne ne peut être renvoyée de force dans son pays si sa vie ou sa liberté y est menacée (principe de non-refoulement).

UN RÉFUGIÉ

C'est **une personne qui a fui son pays parce qu'elle craint avec raison d'y être persécutée en cas de retour**, du fait de son identité (son origine ethnique, sa nationalité, son appartenance à un certain groupe social), de ses convictions religieuses ou de ses opinions politiques et dont le gouvernement ne peut ou ne veut assurer la protection. À la différence d'un demandeur d'asile, le statut de réfugié lui a été reconnu.

UNE RÉINSTALLATION

La réinstallation consiste à **sélectionner et transférer des réfugiés** (dont le statut a été reconnu par le HCR ou le premier pays d'accueil) **en situation vulnérable dans un pays de premier accueil** (souvent un pays voisin de leur pays d'origine) **vers un pays tiers** (le pays de réinstallation) capable de leur fournir une meilleure protection et assistance.

UNE RELOCALISATION

C'est un **processus mis en place en vue d'aider la Grèce et l'Italie dans la prise en charge de l'accueil des personnes arrivées sur leurs territoires**. Les demandeurs d'asile ayant de grandes chances de voir leur demande acceptée sont transférés - relocalisés - au départ de la Grèce et de l'Italie, où ils sont arrivés, vers d'autres États membres, où leur demande d'asile sera traitée.

1.

IL Y A UNE EXPLOSION DES ARRIVÉES DE MIGRANTS EN EUROPE!



Réfugiés syriens dans la région du Kurdistan irakien.
Cette famille vit dans le camp de Qushtapa depuis plus d'un an.

© Amnesty International



La majorité des migrants se trouvent dans les pays du Sud.

Par ailleurs, 86 % des réfugiés des plus de 21 millions de réfugiés identifiés par le HCR se trouvent dans les pays en développement, voisins des pays en crise. Si on ne prend que le cas des Syriens, plus de 12 millions d'entre eux ont dû fuir le conflit à l'intérieur des frontières ou dans les pays limitrophes, contre un peu plus d'un million qui a demandé l'asile dans les pays européens entre 2011 et juillet 2016.

L'Union européenne (UE) a proposé (en 2015) de réinstaller à peine 22 504 réfugiés en deux ans (plus de 13 000 ont été réinstallés à ce jour). Une goutte d'eau quand on sait que 1,2 million de réfugiés à travers le monde devaient être réinstallés de toute urgence d'ici fin 2017. L'UE s'est par ailleurs proposée (en 2015) d'examiner 160 000 demandes d'asile de personnes déjà arrivées en Italie et en Grèce sur le million de personnes arrivées par la mer à la même époque.

En un an, seules près de 7 000 personnes ont été accueillies via le processus de relocalisation. La Belgique devrait, elle, en accueillir un peu plus de 3 700 d'ici 2017, soit un peu moins du dixième du Stade Roi Baudouin. Elle en a accueilli 206 à ce jour.

2.

LA BELGIQUE ACCUEILLE TOUTE LA MISÈRE DU MONDE



Réfugiés sur l'île de Chios, Grèce.

Bien que leur demande d'asile ait été examinée,
ils ne sont pas autorisés à quitter l'île.

Plus de 4 000 réfugiés et migrants sont ainsi bloqués sur l'île,
la majorité dans des conditions de vie désastreuses.

© Giorgos Moutafis / Amnesty International



Rappelons d'abord que depuis 2013, la majorité des personnes qui demandent l'asile en Belgique sont originaires de pays en guerre et viennent donc chercher protection.

En 2015, 35 476 personnes ont demandé l'asile en Belgique, ce qui représente deux demandeurs d'asile par dix mille habitants en Belgique (source BNP), et en 2016 les demandes sont retombées à 18 710 (dans la moyenne des 10 dernières années). À titre de comparaison, la Belgique avait reçu 42 000 demandes d'asile en 2000, quand les pays européens avaient dû accueillir les réfugiés du Kosovo. À l'époque, on ne parlait pourtant pas d'afflux de réfugiés ni de crise des réfugiés !

En ce qui concerne le nombre de protections octroyées, elles s'élevaient à 8 122 en 2015 et à 15 478 en 2016, conséquence du nombre de demandes d'asile introduites en 2015 dont près deux tiers l'ont été par des Irakiens, des Syriens et des Afghans.

Par ailleurs, tant en matière de réinstallation que de relocalisation, la Belgique n'a pas encore totalement rempli ses engagements : près de 600 personnes ont été réinstallées depuis septembre 2015 sur un engagement total de 1 100 et **seules 206 personnes ont été relocalisées sur un engagement d'un peu plus de 3 700.**

3.

**ILS VIENNENT
POUR TOUCHER
NOS ALLOCATIONS
ET POUR PRENDRE
NOTRE TRAVAIL!**

Migrant dans un centre d'accueil dans l'est de la Sicile. Des livres de langue sont donnés aux migrants afin d'aider ceux-ci à leur intégration progressive dans la société italienne.

© Giles Clarke/Getty Images Reportage

N'IMPORTE QUOI !

Aucune aide n'est accordée du simple fait d'être un étranger. Les personnes en séjour irrégulier (donc sans-papiers) n'ont droit qu'à l'aide médicale urgente à l'exception du cas d'un mineur en état de besoin.

Pendant la période d'analyse de la demande d'asile, la personne n'a droit qu'à une aide matérielle, à savoir l'hébergement, la nourriture et l'accompagnement. En outre, à moins que cette période n'excède les quatre mois, elle n'a pas d'accès légal au marché du travail. Une fois le statut de réfugié ou de protection subsidiaire reconnu, la personne a un droit au séjour, à un accès au marché du travail et à l'aide financière du CPAS. Les réfugiés n'ont donc pas plus de droits que les Belges.

Notons d'autre part que les migrants occupent très souvent des emplois peu qualifiés et pénibles laissés vacants par les Belges. Même avec un diplôme, il leur est difficile d'accéder à un métier qui correspond à leurs qualifications et ils sont encore trop souvent victimes de discrimination ou d'exploitation (bas salaires, conditions de travail précaire).

Lorsqu'ils travaillent, ils représentent une réelle plus-value.

Non seulement ils participent à notre économie en payant des impôts, mais ils pallient aussi le vieillissement de notre population.

A person is seen from the back, wearing a bright yellow raincoat, looking out over a body of water towards a bright sunset or sunrise. The sky is a deep yellow, and the water reflects the light. In the distance, some structures are visible on the horizon.

4.

L'IMMIGRATION RUINE LES FINANCES PUBLIQUES!

Camp de Souda sur l'île grecque de Chios.
Plus de 4 000 réfugiés et migrants y sont bloqués. Les conditions dans ce camp étaient
particulièrement désastreuses pour les personnes qui, en raison de la surpopulation
dormaient dans des tentes exposées à de basses températures et de fortes pluies.

© Giles Clarke/Getty Images Reportage



Au contraire, selon diverses études, le coût de l'immigration serait nul, voire légèrement positif.

D'après l'OCDE, l'immigration « rapporterait » en moyenne près de 3 500 euros de rentrées fiscales par individu par an. En cotisant, en consommant et en payant des impôts, les migrants contribuent à l'activité économique et aux finances publiques qui, à défaut, subiraient des pertes.

La Banque nationale de Belgique affirme quant à elle que les surcoûts occasionnés par l'accueil des réfugiés dans notre pays seront amortis en 2020. La BNB estime même que, à partir de cette date, la vague migratoire générera 0,1 % de croissance supplémentaire.

Si l'accueil d'un demandeur d'asile coûte en moyenne 40 euros par jour, une grande partie de ces frais est réinvestie dans notre économie grâce à la création de plusieurs centaines d'emplois pour assurer l'accueil de ces personnes.

N'oublions pas que les tentatives de bloquer nos frontières coûtent cher, notamment l'édification des murs et l'investissement dans du matériel de surveillance de pointe. Ainsi, le budget accordé à l'agence européenne de contrôle aux frontières extérieures de l'UE, Frontex, s'élève à 254 millions en 2016. En 2017, le budget de l'UE prévoit spécifiquement 3 milliards pour renforcer les frontières extérieures de l'UE et accroître la sécurité.



5.

**ON VA ÊTRE ENVAHIS
PAR DES CRIMINELS
ET DES TERRORISTES!**

Camp de Moria, île de Lesbos, Grèce.

Soixante pour cent des réfugiés qui arrivent en Grèce
en provenance de Turquie sont des femmes et des enfants.

© Olga Stefatou / Amnesty International

N'IMPORTE QUOI !

La majeure partie des personnes qui montent à bord des embarcations de fortune fuient pour sauver leur vie.

Parmi eux, se trouvent les premières victimes du terrorisme, en particulier en Irak et en Syrie.

Les routes empruntées par les migrants, longues et périlleuses, ne constituent pas un trajet facile pour d'éventuels criminels ou terroristes. Ces derniers voyagent notamment par avion, si nécessaire avec de faux papiers. Mais il est bien plus efficace de les recruter directement sur le territoire européen.

La Belgique, lorsqu'elle examine les demandes d'asile, vérifie les antécédents des personnes qui se présentent à elle via la police, le renseignement militaire et la Sûreté de l'État. Le Secrétaire d'État belge à l'asile et la migration, lui-même, a reconnu qu'il n'y a eu aucune alerte pour soupçon de terrorisme parmi les demandeurs d'asile.

De plus, les réglementations internationales et européennes prévoient une « clause d'exclusion » pour les personnes suspectées de crimes graves ou constituant une menace pour l'État dans lequel elles se trouvent. Par ailleurs, bien que des actes criminels, parfois surmédiatisés, aient eu lieu, ils ne sont pas plus le fait des migrants et des réfugiés que des nationaux.

Bien sûr, le risque zéro n'existe pas. C'est notamment pour cette raison qu'Amnesty prône la mise en place de voies d'accès sûres et légales qui permettent d'enregistrer les arrivées et de procéder à une identification des personnes au moment opportun ainsi que d'exercer le droit à une protection internationale.

6.

UNE EUROPE FORTERESSE EMPÊCHE L'ARRIVÉE DES MIGRANTS

Camp de Moria, île de Lesbos, Grèce. Un message de solidarité en graffiti. Entouré de murs de béton gris et de barbelés, Moria est le centre d'inscription où les gens donnent leur nom, leur nationalité et leurs empreintes digitales.

Beaucoup espèrent encore atteindre l'Europe du Nord.

© Olga Stefatou / Amnesty International

N'IMPORTE QUOI !

Aux frontières, ainsi qu'à l'intérieur de l'Europe, des barrières s'érigent un peu partout, de la Bulgarie à la France en passant par la Hongrie, la Grèce, l'Espagne... pour empêcher l'arrivée des réfugiés et migrants.

À des fins de protection des frontières, des systèmes de surveillance sophistiqués, des dispositifs militaires coûteux et un nombre sans cesse croissant de gardes-frontières sont mis en place. Des violations des droits humains ont lieu à chaque passage de frontières terrestres, y compris par des gardes-frontières.

**L'édification de murs ne dissuade pas les migrants.
Elle les oblige simplement à prendre des routes dangereuses
pour tenter de sauver leur vie.**

C'est précisément ces moyens de surveillance et l'échec des politiques migratoires européennes à assumer leur responsabilité qui sont à l'origine de la mort et des violations des droits humains de nombreuses personnes fuyant vers l'Europe. En refusant d'examiner les demandes individuelles de protection des individus et en les soumettant à des violences, les États ne respectent pas leurs obligations en vertu du droit international.

7.

**CES PERSONNES
NE SONT PAS DANS LE BESOIN,
ELLES ARRIVENT ICI AVEC
DES SMARTPHONES**



Un résident du camp «La Jungle» de Calais
recherche un signal de réseau téléphonique.

© Richard Burton / Amnesty International

N'IMPORTE QUOI !

La majorité des personnes qui arrivent sur le territoire de l'UE viennent de pays en proie à des conflits ou des guerres. Le trajet vers un endroit sécurisé coûte très cher.

Aussi, peu de personnes peuvent se le permettre, et sûrement pas les plus pauvres, qui ne disposent pas de moyens suffisants pour financer leur périlleux voyage et les différents passeurs, bandes armées et autres personnes malhonnêtes qu'ils croiseront sur leur chemin.

La détention d'un smartphone ne peut pas être considérée comme un signe de richesse. Ces moyens de communication incontournables se trouvent désormais partout à des prix abordables. Par ailleurs, n'est-ce pas essentiel, surtout lorsque l'on fuit son pays, de pouvoir rester en contact avec sa famille et ses amis, obtenir de l'aide, trouver son chemin, avoir des nouvelles du pays, se souvenir de sa vie d'avant ? Difficile de trouver un objet plus utile...

8.

LES HOMMES QUI ARRIVENT NE RESPECTENT PAS LES FEMMES

Nadia et Mohamed, migrants syriens d'origine kurde, dorment dans une tente, sous un pont, dans le port du Pirée à Athènes.

«La seule chose que je veux est la sécurité et la tranquillité d'esprit. Rien d'autre », dit Nadia.

© Giorgos Moutafis / Amnesty International



Les violences à l'égard des femmes ne sont pas liées à l'arrivée de migrants.

En Belgique, et depuis toujours, les femmes sont victimes de violences : entre 8 et 10 femmes portent plainte chaque jour pour viol et 162 sont mortes suite à des violences conjugales en 2013. Cette violence concerne tous les milieux sociaux et culturels, et il est important de punir les coupables et d'éduquer nos populations à une société sans sexisme. C'est vrai pour tous ceux et celles qui résident dans notre pays, quelle que soit leur origine, leur culture ou leur religion.

Une formation en ce sens est prévue pour les futurs réfugiés qui arrivent dans notre pays, lorsqu'ils se trouvent dans les centres d'accueil, pour rappeler que les femmes ont des droits égaux aux hommes, et qu'elles doivent être respectées. Mais il serait important de renforcer cette éducation dans tout notre processus éducatif, en donnant des moyens suffisants aux différents acteurs qui œuvrent dans ces domaines.

Une étude allemande a révélé que 92 % des réfugiés questionnés sur le sujet pensent que les hommes et les femmes doivent avoir les mêmes droits, soit exactement la même proportion qu'au sein de la population allemande.

9.

**DES ACCORDS
AVEC DES PAYS TIERS
PEUVENT ENRAYER
LES FLUX MIGRATOIRES**

#STOPTHEDEAL

AMNESTY
INTERNATIONAL

DON'T TRADE REFUGEES

AMNESTY
INTERNATIONAL

Gilets de sauvetage devant les institutions européennes à Bruxelles, lors d'une action organisée par Amnesty International en vue de demander au Conseil européen, lors du sommet du 17 mars 2016, de ne pas marchander les réfugiés par un quelconque accord avec la Turquie.

© Thierry Roge



Cette volonté de refuser l'accès à l'Europe n'empêche pas les personnes qui fuient des violences de tenter de sauver leur vie. Les seules conséquences de tels accords, conclus avec des pays

peu respectueux des droits humains, sont de les bloquer dans des camps ou à des frontières en leur refusant un accès à la protection ou de les contraindre à emprunter des chemins dangereux.

L'accord UE-Turquie est particulièrement scandaleux. Il s'agit d'un réel marchandage qui prévoit de renvoyer en Turquie toutes les personnes arrivant en Grèce; en échange, pour chaque Syrien arrivé en Turquie, l'UE acceptera un réfugié provenant du même pays. Pourtant, des violations des droits humains ont été répertoriées dans ce pays, non seulement à l'égard des migrants et réfugiés — détentions arbitraires, fermetures intermittentes de sa frontière avec la Syrie, renvois de Syriens ou d'Afghans dans leur pays avec la complicité de l'UE, mais également à celui de la société civile.

En agissant de la sorte, l'Europe se soustrait délibérément à ses responsabilités à l'égard des personnes qui fuient la guerre et la persécution. Les dirigeants européens démontrent ainsi qu'ils se préoccupent davantage du renvoi des réfugiés et migrants – en conditionnant, s'il le faut, des accords en matière de migration à l'aide au développement ou à des investissements économiques – que de leur réinstallation et de la mise en place d'itinéraires sûrs et légaux vers l'Europe.

10.

**DE TOUTE FAÇON,
IL N'Y A AUCUNE ISSUE
À CETTE CRISE**



Marche citoyenne "Refugees Welcome" le 27 septembre 2015 à Bruxelles.
Plusieurs villes à travers l'Europe ont appelé à des manifestations en faveur
de l'accueil des réfugiés, pour "une politique européenne plus responsable".

© Amnesty International Belgium



Il y a une solution à la gestion de cette crise. L'établissement de voies d'accès sûres et légales (telles que la réinstallation, les visas, le regroupement familial, etc.) permettrait aux personnes qui ont besoin de protection de la demander légalement, et aux personnes qui constitueraient une menace pour la sécurité d'être détectées. Cela dispenserait également les réfugiés de mettre leur vie entre les mains des passeurs.

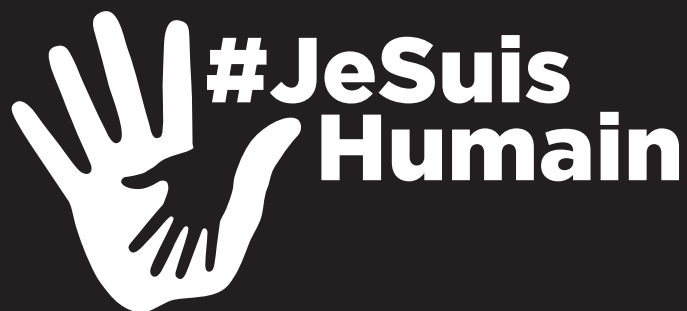
La solution passe également par un réel partage de responsabilité, qui nécessite un nouveau mécanisme de réinstallation (pour les réfugiés identifiés comme vulnérables d'après le HCR) et de transfert des réfugiés (lorsqu'un pays fait face à des arrivées importantes et que le nombre de réfugiés dépasse ses capacités raisonnables d'accueil). Il est également essentiel de prévoir un financement qui permet la protection des réfugiés et un soutien aux pays qui accueillent un grand nombre de personnes en danger.

C'est la politique de fermeture de l'UE qui constitue un échec. Non seulement elle n'a pas permis d'enrayer les flux migratoires, mais elle s'est en plus révélée inhumaine, causant la mort de milliers de personnes, des atteintes aux droits humains et entraînant dans son sillage le développement d'une xénophobie grandissante.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA CAMPAGNE

WWW.AMNESTY.BE/refugies

Janvier 2017



Suivez-nous sur :



www.facebook.com/amnestybe



www.twitter.com/amnestybe



www.youtube.com/amnestybe

**AMNESTY INTERNATIONAL
BELGIQUE FRANCOPHONE**

Chaussée de Wavre 169
1050 Bruxelles +32 (0) 2-538.81.77
Email : amnesty@amnesty.be

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

